



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 25 juin 2010**

24-1	CONVENTION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – MODIFICATION DU CONTRAT – PASSATION D'UN AVENANT N°16 – AUTORISATION DE SIG NATURE
------	---

Enfin, cette convention arrive à terme, 83 ans de gestion d'un service public sans renouvellement de concession, record de France !

Alors, les « petits cadeaux » de Veolia ne représentent que quelques gouttes d'eau dans un océan de profits.

D'ailleurs quitte à baisser les tarifs pourquoi 5% et pas 10% ou 20% ?

Quelle justification ? Quel impératif pour cette ristourne qui est ridicule ?

A moins que ce ne soit une sorte d'appât ou de prime de fidélité !

Cela n'exonérera pas la Compagnie de répondre le moment venu sur l'état du réseau, sur les fuites car même à 85% le rendement est médiocre, sur la gestion du syndicat de la Rive Droite du Var, sur l'exclusivité donnée à Veolia pour la pose des canalisations...

Est-ce que nous allons voir cette information dans l'audit que nous avons décidé et qui devrait être à notre disposition depuis le mois de mars. Pourquoi n'est-il pas public ? Retard ? Besoin de lifting pour qu'il soit présentable ?

A cette occasion je dois redemander de créer une commission ad hoc pour que la fin du contrat, le bilan, le cahier des charges futur et le choix entre la gestion publique ou privée, soient transparents.

Ce qui est sûr, c'est que pendant toutes ces années la gestion de l'eau ne s'est pas effectuée avec comme souci la protection des ressources, le respect du droit vital à l'eau pour chaque habitant de la commune.

Nous pensons que seule une gestion publique peut gérer, protéger, distribuer ce qui n'est pas une marchandise mais un bien commun.

La gestion marchande de l'eau a un seul intérêt augmenter les dividendes des actionnaires.

Elle génère opacité, surfacturation, financement occulte. Elle gère à court terme au mépris de la préservation de la ressource.

D'ici la fin de l'année, le Conseil régional pourra mettre à votre disposition, comme à celle de toutes les communes de la région, un outil qui permettra de faire la transparence et de juger des différences entre les choix de gestion.